



COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade

Technicien principal de 1^{ère} classe

Spécialités « Déplacements, transports » et

« Aménagement urbain et développement durable »

Session 2017

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

| | | |
|------|--|---|
| I. | PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION | 3 |
| II. | DONNEES STATISTIQUES GENERALES | 4 |
| 1. | CHIFFRES CLES | 4 |
| 2. | PROFIL DES CANDIDATS | 4 |
| III. | PRINCIPALES REGLES DE NOTATION | 5 |
| IV. | PHASE D'ADMISSIBILITE | 5 |
| 1. | ORGANISATION..... | 5 |
| 2. | EPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE..... | 5 |
| | Spécialité : Aménagement urbain et développement durable | 6 |
| | Spécialité : Déplacements, transports..... | 6 |
| 3. | RESULTATS D'ADMISSIBILITE | 7 |
| V. | PHASE D'ADMISSION | 7 |
| 1. | ORGANISATION..... | 7 |
| 2. | EPREUVE D'ENTRETIEN | 7 |
| 3. | RESULTATS D'ADMISSION | 8 |
| VI. | CONCLUSION | 8 |
| 1. | PROFIL DES LAUREATS | 8 |
| 2. | COMMENTAIRES..... | 9 |

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé en 2017 l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

✓ Conditions d'accès

Cet examen d'avancement de grade est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

✓ Rappel des fonctions

Les titulaires des grades de technicien principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère technique en lien avec les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant. Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien. Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques. Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation.

Ils peuvent être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

✓ Organisation

L'examen est organisé tous les 2 ans, en alternance avec les concours d'accès à ce cadre d'emplois. Un calendrier national est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Cet examen professionnel a été organisé, dans le cadre de la programmation régionale des centres de gestion d'Occitanie, en convention avec les centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

✓ Composition du jury :

Collège des élus :

- 2 Maires, Président du jury et Suppléant du Président,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Représentant du CNFPT,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Ancien chargé de mission d'une commune, à la retraite,
- 1 Directrice de l'environnement d'une métropole.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

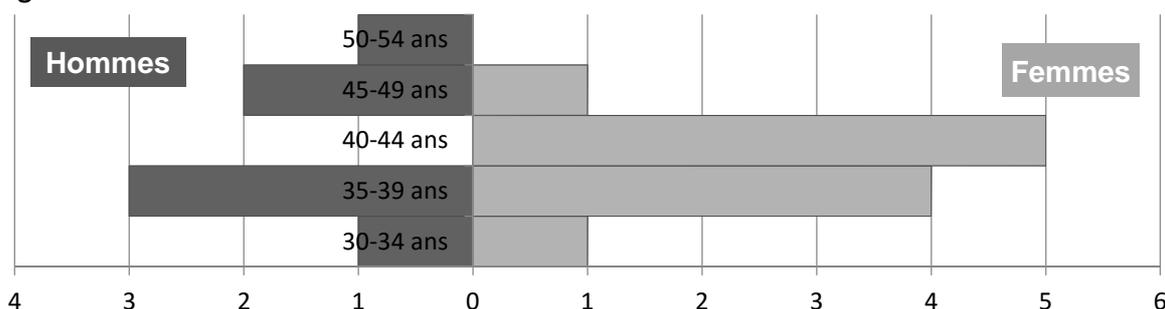
1. CHIFFRES CLES

| Spécialités | | Aménagement urbain et développement durable | Déplacements, transports | Total |
|---|-------------|---|--------------------------|--------|
| Nombre de dossiers reçus | | 11 | 10 | 21 |
| Nombre de candidats admis à concourir | | 10 | 8 | 18 |
| Candidats présents aux épreuves d'admissibilité | Nombre | 6 | 7 | 13 |
| | Pourcentage | 60 % | 87,5 % | 72,2 % |
| Seuil d'admissibilité sur 20 | | 5 | 5 | - |
| Nombre de candidats admissibles | | 6 | 5 | 11 |
| Candidats présents aux épreuves d'admission | Nombre | 6 | 5 | 11 |
| | Pourcentage | 100 % | 100 % | 100 % |
| Seuil d'admissibilité sur 20 | | 10 | 10 | - |
| Nombre de candidats admis | | 5 | 4 | 9 |
| Taux de réussite (admis/présent écrit) | | 83,3 % | 57,1 % | 69,2 % |

95,2 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe

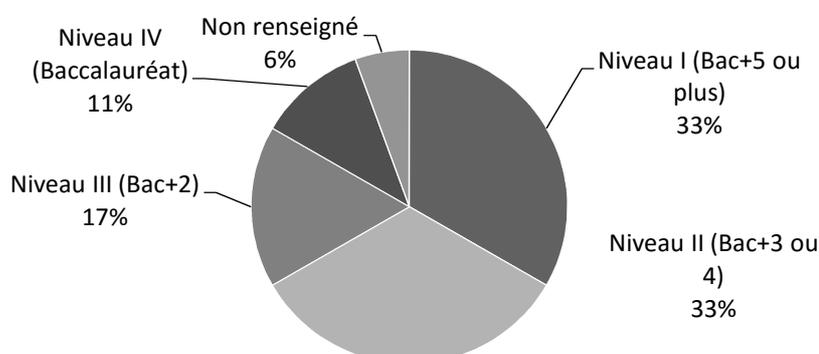


Les femmes représentent 61 % des candidats. La moyenne d'âge est de 40 ans.

✓ Origine régionale

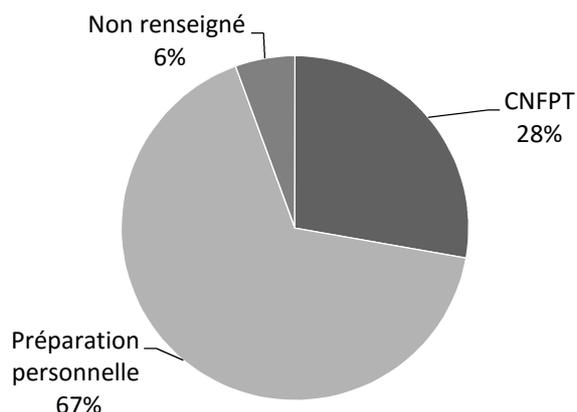
1 seul candidat n'est pas originaire de la région Occitanie.

✓ Diplômes



66 % des candidats détiennent un diplôme ou titre classé au moins au niveau II, niveau supérieur à celui requis pour l'accès au concours externe de technicien principal de 2^{ème} classe.

✓ Préparation



28 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient règlementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury au vu de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 13 avril 2017 à Castanet-Tolosan.

Tout sujet d'épreuve écrite peut être consulté sur le site Internet du CDG31.

2. EPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

✓ Intitulé

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à évaluer notamment les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet ;
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles ;
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport ;
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible.

✓ Production attendue des candidats

Le rapport technique comporte ainsi deux parties distinctes. Une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier, qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc.). Une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles. Cette partie peut valoriser des informations contenues dans le dossier (par exemple des expériences éclairantes conduites par différents établissements et collectivités) mais fait également appel aux connaissances du candidat.

Spécialité : Aménagement urbain et développement durable

✓ Thématique du sujet

Vous êtes technicien principal territorial de 1^{ère} classe, en charge du service urbanisme de TECHNIVILLE (40 000 habitants).

Dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Habitat, les élus de votre collectivité souhaitent mettre en place une politique de l'habitat répondant aux problématiques du développement durable et destinée à revitaliser le centre-ville de la commune.

Dans un premier temps, le directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'habitat participatif.

Dans un deuxième temps, il vous demande un ensemble de propositions opérationnelles pour développer des projets d'habitats participatifs dans le centre-ville.

✓ Résultats

| Nombre de candidats présents | Moyenne /20 | Nombre de notes $\geq 10/20$ | Nombre de notes $< 5/20$ | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|------------------------------|-------------|------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| 6 | 14,54 | 5 (83%) | 0 | 18 | 5,5 |

✓ Constats des correcteurs

Les candidats ont fait preuve d'une bonne préparation à l'exercice de rapport technique. Ils maîtrisent à la fois la technique de la note de synthèse pour la première partie et celle de l'élaboration de propositions pour la deuxième partie.

Spécialité : Déplacements, transports

✓ Thématique du sujet

Vous êtes technicien principal, territorial de 1^{ère} classe chargé des transports dans la communauté d'agglomération de Techniaglo. La ville centre de 70 000 habitants est le centre névralgique en termes de commerces pour l'agglomération et se trouve saturée par un flux de livraisons de marchandises important générant des conflits avec la population.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur le transport de marchandises en centre urbain.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à réduire l'impact du transport de marchandises dans la ville centre.

✓ Résultats

| Nombre de candidats présents | Moyenne /20 | Nombre de notes $\geq 10 / 20$ | Nombre de notes $< 5/20$ | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|------------------------------|-------------|--------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|
| 7 | 9,64 | 4 (57%) | 2 (29%) | 14 | 4 |

✓ Constats des correcteurs

Des candidats ont éprouvé des difficultés à exploiter l'ensemble des documents dans le temps imparti. Les copies manquent donc d'organisation et d'argumentation.

3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le jury d'admissibilité s'est réuni le 21 mars 2017 au siège du CDG31 à Labège.

| Nombre de candidats présents | Moyenne / 20 | Nombre de candidats ayant obtenu une note <5/20 | Nombre de candidats admissibles |
|------------------------------|--------------|---|---------------------------------|
| 13 | 11,90 | 2 | 11 |

5 candidats absents à l'épreuve écrite et 2 candidats ayant obtenu une note strictement inférieure à 5/20 ont été éliminés.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées, sans incident particulier, le 20 juin 2017 au siège du CDG31 à Labège.

2. EPREUVE D'ENTRETIEN

✓ Intitulé

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

✓ Composition du jury

Le jury plénier a évalué l'ensemble des candidats de l'examen.

✓ Objectifs de l'épreuve

Les candidats doivent démontrer leur aptitude et leur motivation à intégrer le grade supérieur répondant à un niveau avéré d'expertise ainsi qu'à des fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de services dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

Les questions du jury permettent aussi d'évaluer les connaissances du candidat de l'environnement professionnel, prouvant par là-même sa motivation et son sens du service public et plus particulièrement du service public local. Des connaissances minimales des collectivités territoriales sont ainsi indispensables à tout candidat.

✓ Résultats

| Spécialités | Nombre de candidats présents | Moyenne/20 | Nombre de notes $\geq 10/20$ | Nombre de notes <5/20 | Note la plus haute /20 | Note la plus basse /20 |
|---|------------------------------|------------|------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Aménagement urbain et développement durable | 6 | 12,33 | 5 (83%) | 0 | 16 | 6 |
| Déplacements, transports | 5 | 11,90 | 4 (80%) | 0 | 19 | 9 |

✓ Constats des jurys

Les candidats ont globalement bien préparé l'épreuve d'entretien et plus particulièrement l'exposé. Toutefois, certains n'ont pas su gérer les 5 minutes imposées.

Pour les questions portant sur l'encadrement, le niveau diffère entre les candidats selon leur préparation et leur expérience professionnelle.

Les connaissances en lien avec les missions sont souvent correctement maîtrisées.

3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission a eu lieu le 20 juin 2017.

✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrite et orale, sont les suivants :

| Spécialités | Nombre de candidats présents | Moyenne générale /20 | Nombre de moyennes $\geq 10/20$ | Moyenne la plus haute /20 | Moyenne la plus basse /20 |
|---|------------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Aménagement urbain et développement durable | 6 | 13,07 | 5 (83%) | 16,33 | 8,83 |
| Déplacements, transports | 5 | 11,90 | 4 (80%) | 16,33 | 9 |

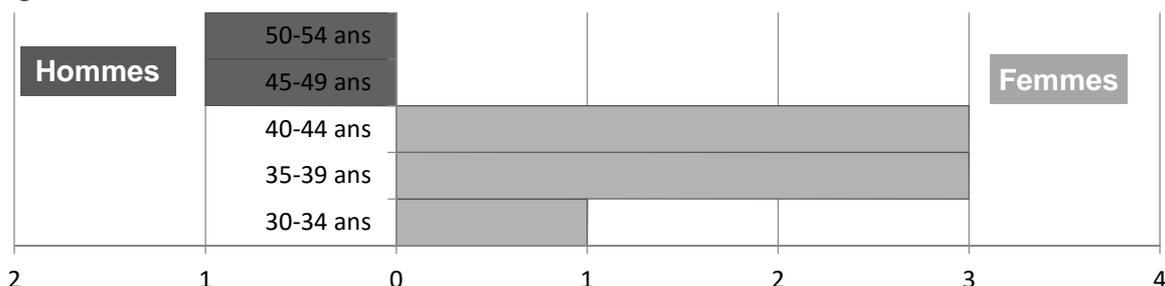
✓ Délibération

9 candidats ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves et ont été déclarés admis.

VI. CONCLUSION

1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe

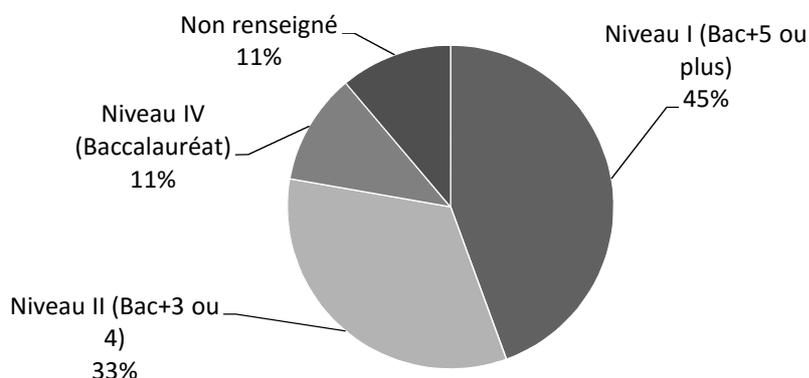


Les femmes représentent 78% des lauréats. La moyenne d'âge des lauréats est de 40 ans.

✓ Origine régionale

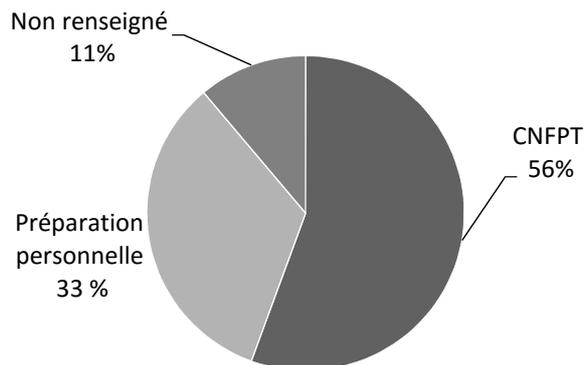
Tous les lauréats sont originaires de la région Occitanie.

✓ Diplômes



78% des lauréats possèdent des diplômes d'un niveau supérieur ou égal au niveau II, donc supérieur au niveau requis pour accéder au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

✓ Préparation



La part des lauréats ayant suivi une formation après du CNFPT est deux fois plus importante que celle des candidats inscrits.

2. COMMENTAIRES

Le jury remarque un bon niveau global à cet examen. Le taux de réussite diffère selon les spécialités. Les candidats de la spécialité « Aménagement urbain et développement durable » sont apparus bien préparés avec un taux de 83% de réussite, celui de la spécialité « Déplacements, transports » étant de 57 %.

Les questions d'encadrement sont souvent les moins bien maîtrisées par les candidats, le niveau étant hétérogène selon les expériences professionnelles de ces derniers.

Le Président du jury,

Patrick LEFEBVRE